

1702.

„ conseils; je vous exhorte, & par l'authorité que j'ai encore en main, je vous ordonne de la considérer, de l'honorer, de la respecter & de lui obéir après ma mort, comme étant vôtre legitime Souveraine & la Reine de ces Royaumes: affilez-la de vos conseils, pour exécuter les projets que j'avois formez, & les engagements que j'ai contractez avec mes Alliez: comme vous les connoissez parfaitement par la confiance que je vous en ai faite, vous en instruirez la Princesse plus particulièrement que je ne l'ai pu faire: vous vous attacherez sur toute chose à la dissuader d'entretenir auprès d'Elle aucune personne suspecte d'intelligence avec la France ni avec le Prince, que cette Couronne a reconnu pour Roi d'Angleterre: vous agirez en tout de concert avec Mrs. les Etats Généraux.

Ce Prince leur donna encore d'autres ordres & instructions, qui tendoient, pour ainsi dire, à le faire regner après sa mort, & comme ses forces s'affoiblissoient il les congédia, & fit venir l'Archevêque de Cantorberi avec l'Evêque de Salisburi, qui le communierent sur les cinq heures du matin, & vers les huit heures du 19. Mars 1702. il rendit l'esprit. On verra dans la suite de cet ouvrage, que les dernières volontez de ce Prince, équitables ou non, furent exécutées à la lettre.

*Avenement
de la Reine
Anne à la
Couronne
d'Angle-
terre.*

XIV. Après les instructions que le feu Roi avoit donné à la Princesse qui lui succédoit, & la situation où les affaires du dehors & du dedans se trouvoient, il n'étoit pas possible à la nouvelle Reine de leur faire changer